

Abscon, le 02 octobre 2019



Centre Administratif

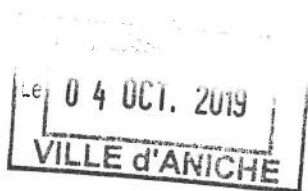
1, rue Louis Pasteur

59215 Abscon

Téléphone : 03.27.36.33.99

Télécopie : 03.27.36.38.80

abscon.mairie@wanadoo.fr



**Monsieur le Maire
De et à ANICHE
HOTEL DE VILLE
6 Rue Henri Barbusse
59580 ANICHE**

AFFAIRE SUIVIE PAR

Marie MINCHILLI

Téi : 03 .27.09.92.36

marieminchillidgsabscon@gmail.com

N/Réf : MM/2019/10/73

Objet : Délibération

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver ci-jointe la délibération 19-09-25-40 de la séance du 25 septembre 2019 relative à l'arrêt de projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avec avis des PPA.

Vous souhaitant bonne réception de cette présente,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice Générale des Services



Marie MINCHILLI

=====

COMMUNE d'ABSCON

=====

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2019

DÉLIBÉRATION N° 19-09-25-40

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **26**

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 septembre 2019**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie-France, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie-Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean-Pierre – Adjoints

DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean-Claude, LESIEUR-DENIS Brigitte, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, GARY Jean-Marie, SEULIN Jean-Marc, DECHERF Corinne, - Conseillers

NELAIN-WYAT Christine, arrivée au point n° 3

Absents excusés :

NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane (procuration à Patrick KOWALCZYCK), **ANDRIS-RAUX Régine** (procuration à Elisabeth MENISSEZ-FURMANIAK), **NÈVE Michèle** (procuration à Marc CACHERA), **TRZAN Jean-Marc** (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), **BUCHART Jean-Paul** (procuration à BRABANT-TONNOIR Marie-Claude), - **Conseillers**

Absents non excusés

GIORGETTI Jean-Marie, BRICOUT Sophie - Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur **GOMBERT Jean-Claude** a été désigné secrétaire de séance.

COMMUNE D'ANICHE – CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES POUR AVIS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La Commune d'Aniche a arrêté par délibération en date du 14 juin 2019 son Plan Local d'Urbanisme dont nous avons reçu copie par CD pour consultation.

Conformément à l'article R. 153-4 du Code de l'Urbanisme, la Commune doit être consultée et dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis sur ce projet.

Aussi, après avoir pris connaissance de la synthèse dudit document, il est demandé l'avis des Membres du Conseil :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2019



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.

=====
COMMUNE d'ABSCON
=====

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 septembre 2019

DÉLIBÉRATION N° 19-09-25-40

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick KOWALCZYK, Maire.

Nombre de membres en exercice : **26**

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 septembre 2019**

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

FOURMAUX Jean-Michel, CACHERA Marc, MORTELETTE-BARBET Marie-France, POULAIN Michel, BRABANT-TONNOIR Marie-Claude, BOUGARAN-MOREAU Maryse, HAZARD Jean-Pierre – Adjoints

DÉFOSSÉ Gilbert, GOMBERT Jean-Claude, LESIEUR-DENIS Brigitte, MÉNISSEZ-FURMANIAK Élisabeth, GRODZISKI-KOPEC Valérie, DEBOFFE Nicolas, GARY Jean-Marie, SEULIN Jean-Marc, DECHERF Corinne, - Conseillers

NELAIN-WYAT Christine, arrivée au point n° 3

Absents excusés :

NESCELAIRE Daniel, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane (procuration à Patrick KOWALCZYCK), ANDRIS-RAUX Régine (procuration à Elisabeth MÉNISSEZ-FURMANIAK), NÈVE Michèle (procuration à Marc CACHERA), TRZAN Jean-Marc (procuration à Jean-Michel FOURMAUX), BUCHART Jean-Paul (procuration à BRABANT-TONNOIR Marie-Claude), - Conseillers

Absents non excusés

GIORGETTI Jean-Marie, BRICOUT Sophie - Conseillers

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur **GOMBERT Jean-Claude** a été désigné secrétaire de séance.

COMMUNE D'ANICHE – CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES POUR AVIS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La Commune d'Aniche a arrêté par délibération en date du 14 juin 2019 son Plan Local d'Urbanisme dont nous avons reçu copie par CD pour consultation.

Conformément à l'article R. 153-4 du Code de l'Urbanisme, la Commune doit être consultée et dispose d'un **déla**i de trois mois pour donner son avis sur ce projet.

Aussi, après avoir pris connaissance de la synthèse dudit document, il est demandé l'avis des Membres du Conseil :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : **À L'UNANIMITÉ**

Fait et **délibéré** les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En Mairie, le 30 septembre 2019



Le Maire,


Patrick KOWALCZYK

Le **Maire certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire **de** cet acte et informe que la présente **délibération** peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'État et sa publication.